Productions Prescrire : le juste prix

Les responsables de l'Association Mieux Prescrire (AMP)[1] ont parmi leurs priorités celle de maintenir la capacité d'autofinancement de *Prescrire*.

Le projet de *Prescrire*, des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients, n'est pas lucratif. Mais la recherche permanente de fiabilité et de pertinence, le non-adossement à quelque groupe industriel ou financier que ce soit, et la volonté de durer, obligent à prêter beaucoup d'attention aux questions économiques.

Les nécessités d'investissements, les prévisions de charges budgétaires et les perspectives de chiffres d'affaires sont régulièrement examinées. Il en est de même des tarifs.

Premier épisode — La Vérité des coûts

***Prescrire* a un coût, qui augmente.** Les comptes annuels de l'AMP sont publiés, en toute transparence, dans chaque numéro de mars de *Prescrire*. Ils sont aussi en libre accès, sur le site www.prescrire.org. Ils décrivent notamment le niveau des charges budgétaires, et leur répartition.

Comme toute entreprise, *Prescrire* fait face à la hausse de certains de ses prix d'achats. Ainsi, par exemple, le tarif d'acheminement postal de la presse est, depuis de nombreuses années, en très notable augmentation.

En outre, *Prescrire* est en phase d'investissement dans ses activités de formation et d'amélioration des pratiques professionnelles (APP). Ces activités en cours de déploiement induisent des dépenses : en recherche & développement ; en moyens techniques, notamment numériques ; en gestion administrative, par exemple pour répondre aux formalités induites par le dispositif français du "développement professionnel continu" (DPC) ; etc.

"Zéro annonceur". Ce sont les abonnés et les participants aux programmes de formation et d'APP qui financent eux-mêmes l'intégralité de ce qu'ils "consomment". Pour convaincre de nouveaux "consommateurs", professionnels de santé, l'AMP consacre une part non négligeable de ses ressources budgétaires à des activités de marketing. Sans celles-ci, le nombre de nouveaux abonnés serait insuffisant. Il ne renouvellerait pas la part d'abonnés cessant leurs abonnements, notamment pour raison de cessation d'activité ("départs en retraite" par exemple).

Avant tout, du temps-homme. Produire des contenus (textes, programmes de formation, etc.) demande avant tout d'importantes ressources humaines. Les rémunérations et la formation des personnes représentent une part majoritaire du budget global de l'AMP.

Investir pour mieux faire. *Prescrire* est conscient des besoins et des attentes des abonnés, et cherche constamment à améliorer la qualité des Productions Prescrire. Le contenu actuel de l'abonnement, par exemple, est beaucoup plus riche que 10 ans plus tôt. Les courriers des abonnés montrent que la demande est forte pour que *Prescrire* aborde de nouveaux domaines, et adapte les Productions Prescrire à leurs conditions d'utilisation, sur le terrain. C'est pour longtemps encore que les ressources budgétaires apportées par les nouveaux abonnés devront être investies en améliorations des services fournis.

Prescrire

1- L'AMP est l'association sans but lucratif qui édite la revue Prescrire et toutes les Productions Prescrire : pour en savoir plus, lire "Qui est Prescrire ?" sur le site internet www.prescrire.org.

Dans un prochain numéro, découvrez le Deuxième épisode — "Des tarifs justes".